



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 13914

Numéro SIREN : 808 489 033

Nom ou dénomination : FUNDING BOX

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2017 sous le numéro de dépôt 48521

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-07-2017

N° DE DEPOT : 048521

N° GESTION : 2016B13914

N° SIREN : 808489033

DENOMINATION : FUNDING BOX

ADRESSE : 9 rue Christophe Colomb 75008 Paris

MILLESIME : 2016

Exemplaire greffe

FUNDING BOX S.A.S.

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Associés
FUNDING BOX S.A.S.
9, rue Christophe Colomb
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FUNDING BOX S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 juin 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit


Olivier Lotz

FUNDING BOX

Etats financiers

Exercice 2016

Comptes sociaux au 31 décembre 2016

Bilan

Actif en milliers d'euros	Note	31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais de recherche et développement		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences et logiciels		-	-	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Participations		730,4	-	730,4	150,0
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Immobilisations financières	3	730,4	-	730,4	150,0
Actif immobilisé		730,4	-	730,4	150,0
Stocks et encours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances		37,0	-	37,0	150,0
Créances	4	37,0	-	37,0	150,0
Disponibilités	5	1,7	-	1,7	9,8
Valeurs mobilières de placement	5	-	-	-	-
Charges constatées d'avance		3,8	-	3,8	-
Actif circulant		42,6	-	42,6	159,8
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Ecart de conversion Actif		-	-	-	-
Actif total		772,9	-	772,9	309,8

Passif en milliers d'euros	Note	31/12/2016		31/12/2015
Capital		160,0		160,0
Prime d'émission		-		-
Réserve légale		-		-
Report à nouveau		(0,3)		-
Résultat de l'exercice		(49,8)		(0,3)
Subventions d'investissement		-		-
Provisions réglementées		-		-
Capitaux propres	9	109,9		159,7
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,1		-
Emprunts et dettes financières divers		601,9		150,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61,0		-
Dettes fiscales et sociales		-		-
Autres dettes		-		-
Dettes	10	663,0		150,0
Ecart de conversion Passif		-		-
Passif total		772,9		309,7

Etats financiers

Comptes de résultat

en milliers d'euros	Note	2016	Période du 9/12/2014 au 31/12/2015
		12 mois	12,5 mois
Production vendue de services en France		-	-
Production vendue de services à l'exportation		-	-
Montant net du chiffre d'affaires		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges d'exploitation		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
Produits d'exploitation		-	-
Achats de marchandises		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Autres achats et charges externes		(49,5)	(0,3)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0,2)	-
Salaires et traitements		-	-
Charges sociales		-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'exploitation		-	-
Dotations aux provisions d'exploitation		-	-
Autres charges d'exploitation		-	-
Charges d'exploitation		(49,8)	(0,3)
Résultat d'exploitation		(49,8)	(0,3)
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		-	-
Produits financiers de participation		-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances		-	-
Intérêts et produits assimilés		-	-
Différence positive de change		-	-
Produits financiers		-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations financières		-	-
Dotations aux provisions financières		-	-
Intérêts et charges assimilés		-	-
Différence négative de change		-	-
Charges financières		-	-
Résultat financier		-	-
Résultat courant avant impôts		(49,8)	(0,3)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles		-	-
Produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles		-	-
Charges exceptionnelles		-	-
Résultat exceptionnel		-	-
Participation des salariés au résultat		-	-
Impôts sur les bénéfices	11	-	-
Résultat net		(49,8)	(0,3)

Notes annexes aux comptes sociaux

1. Informations générales et description de l'activité

Funding Box est une société Holding gérant l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange et la gestion sous quelque forme que ce soit, de toutes parts sociales, et de tous titres financiers émis par toutes sociétés.

En 2015, **Funding Box** a démarré son activité de Holding en investissant dans la société Bolden SAS, plateforme de financement participatif pour les entreprises.

En 2016, **Funding Box** a poursuivi son activité en investissant dans deux nouvelles sociétés :

- Deep Algo SAS, société développant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software as a Service) ;
- Margo Academy SAS, société de formation au développement de logiciels.

Au cours de l'exercice, **Funding Box** a également souscrit à une augmentation de capital de la société Bolden SAS.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2016.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux de **Funding Box** sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 du 5-6-2014 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Changement de règles et méthodes comptables

La société n'a procédé à aucun changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Opérations en devises

Aucune opération en devise n'a été réalisée sur l'exercice.

2.4. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec

Etats financiers

la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Pour les titres en devises qui sont financés par des emprunts dans la même devise, la valeur d'utilité retenue tient compte, le cas échéant, des écarts de conversion générés sur le financement adossé.

2.5. Autres immobilisations financières

Aucune autre immobilisation financière n'a été détenue sur l'exercice.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Aucune valeur mobilière de placement n'a été détenue sur l'exercice.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8. Créances clients et comptes rattachés

Aucune créance clients et comptes rattachés n'est à signaler sur l'exercice.

2.9. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

2.10. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

2.11. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

2.12. Chiffre d'affaires

Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé sur l'exercice.

2.13. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement les résultats sur cessions d'immobilisations.

Etats financiers

Aucun produit ni charge exceptionnel n'a été comptabilisé sur l'exercice.

3. Immobilisations financières

en milliers d'euros	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Participations	149,9	580,5	-	730,4
Dépôt à terme	-	-	-	-
Dépôts et cautionnement	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Valeur nette comptable	149,9	580,5	-	730,4

Filiales (détenues à + 50% au 31/12/2016)	Capital social en milliers, en devise	Capitaux propres hors capital social en milliers, en devise	Total capitaux propres en milliers, en devise	Quote part du capital détenue En %	Valeur brute comptable des titres détenus en milliers d'euros	Valeur nette comptable des titres détenus en milliers d'euros
Bolden						
France	150	(202)	(52)	51%	710	710
EUR						
Deep Algo						
France	10	(74)	(64)	100%	10	10
EUR						
Margo Academy						
France	10	-	10	100%	10	10
EUR						

Les titres de participation dans la société Bolden ont été initialement comptabilisés à leur valeur nominale. Le 18 octobre 2016, le capital de Bolden a été augmenté de 560 502€ par compensation de la créance en compte-courant d'associé de **Funding Box**.

La valeur des titres de participation de Bolden détenus par **Funding Box**, a été augmentée de la valeur de l'augmentation de capital réalisée. Aucune provision pour dépréciation des titres de Bolden n'a été constatée par la suite, que ce soit à l'issue de la réduction de capital réalisée ou à la clôture de l'exercice.

En effet, la société Bolden est en cours de développement soutenu par un fort investissement. La valeur des titres supérieure au montant comptable a notamment été confirmée par une augmentation de capital réalisée le 22 février 2017 souscrite par de nouveaux investisseurs.

Les titres de participation dans les sociétés Deep Algo SAS et Margo Academy SAS ont été initialement comptabilisés à leurs valeurs nominales. Au 31 décembre 2016, les deux sociétés venant d'être créées, et en cours de développement soutenu par un fort investissement, les titres ont été maintenus à leurs valeurs initiales compte tenu des perspectives commerciales et de la croissance attendue.

4. Echéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an
Dépôts et cautionnements	-	-	-
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	11	11	-
Groupe et associés	26	26	-
Créances de l'actif circulant	37	37	-
Total	37	37	-

Le poste « Etat et autres collectivités publiques » est constitué de la TVA déductible en attente.

Etats financiers

Le poste « Groupe et associés » est constitué des avances en compte-courant consenties par la société à Deep Algo SAS et Bolden SAS.

5. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

	31/12/2016		31/12/2015
	en milliers, en devise	taux de change retenu en milliers d'euros	en milliers d'euros
Disponibilités en EUR	2	2	10
Total		2	10

6. Comptes de régularisation et d'attente

6.1. Charges à payer

en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs - Factures non parvenues	24	-
Intérêts courus	-	-
Personnel : rémunérations et participations	-	-
Autres charges de personnel (provision de congés payés...)	-	-
Impôts, taxes et charges sociales	-	-
Total	24	-

7. Entreprises liées

en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises liées avec lien de participation
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Bolden SAS	1	1
Deep Algo	25	25
Autres créances	26	26
Total créances	26	26
Margo Conseil	602	602
Emprunts et dettes financières diverses	602	602
Margo Conseil	33	33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33	33
Total dettes	635	635
Produits de participations	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
Total éléments du résultat financier	-	-

8. Conventions réglementées

La société a conclu avec Margo Conseil SAS une convention de « management fees » pour, notamment, des prestations de gestion administrative et financière.

La société peut également procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Ces avances en comptes courants sont non-rémunérées.

Enfin, les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la société. Ces avances en comptes courants sont également non-rémunérées.

Etats financiers

9. Capitaux propres

Le capital social de **Funding Box** s'élève à 160 000 euros, divisé en 160 000 actions de 1 euro de nominal.

Il est détenu par:

- Margo Conseil SAS à hauteur de 25% soit 40 000 actions,
- Xavier LAGARRIGUE à hauteur de 37,5% soit 60 000 actions,
- Olivier HEMAR à hauteur de 37,5% soit 60 000 actions,

en milliers d'euros	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Distribution de dividendes	Résultat 2016	Autres variations	31/12/2016
Capital	160,0	-	-	-	-	160,0
Prime d'émission	-	-	-	-	-	-
Réserve légales	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Résultat de l'exercice	(0,3)	0,3	-	(49,8)	-	(49,8)
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total capitaux propres	159,7	-	-	(49,8)	-	109,9

10. Echéances des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an	Echéances à + 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,1	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61,0	61,0	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Groupe et associés	601,9	601,9	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Total	663,0	663,0	-	-

11. Situation fiscale

Répartition en milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	(50)	-	(50)
Résultat exceptionnel	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-
Total	(50)	-	(50)

12. Effectif

Aucun effectif sur l'exercice ni au 31 décembre 2016.

13. Rémunération des dirigeants

Néant.

14. Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Les groupes de petite et moyenne taille dont le chiffre d'affaires, le total du bilan et l'effectif salarié respectent des seuils maximum définis par le Code du commerce, sont exemptés d'obligation de publication de comptes consolidés. Par conséquent, seuls les comptes sociaux sont présentés ici, les comptes consolidés ne sont pas présentés.

15. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 2 500 euros.

16. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les comptes présentés ont été arrêtés le 14 avril 2017 par le Président.

Bolden, filiale de **Funding Box**, a réalisé une augmentation de capital auprès de nouveaux investisseurs par apport en numéraire le 22 février 2017. Le montant du capital social a été porté à 177 500€.

Aucun autre évènement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, n'est intervenu entre le 1er janvier 2017 et la date d'arrêté des comptes soumis à l'approbation des associés lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 30 juin 2017.

FUNDING BOX

Procès-verbal
Exercice clos au 31 décembre 2016
Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à 14 heures,

Les associés de la société Funding Box, Société par Actions Simplifiée au capital de 160.000 euros, divisé en 160 000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Olivier HEMAR, associé, possédant 60 000 actions,
- Monsieur Xavier LAGARRIGUE, associé, possédant 60 000 actions,
- Le représentant légal de la société Margo Conseil, associée, possédant 40 000 actions,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

La Société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier HEMAR, représentant légal de la société Margo Conseil, Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Première résolution

Les Associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le Bilan, le Compte de résultat et l'Annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président, quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les Associés approuvent l'affectation du résultat proposé par le Président et décident d'affecter ce déficit de la manière suivante :

- 49 776 euros au titre du report à nouveau.

Conformément à la loi, les Associés rappellent qu'il n'a pas été versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la Loi

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.



Margo Conseil, Président
représentée par Olivier HEMAR son Président

